



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 60094

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la mise en oeuvre des pôles de compétitivité, voulu par le Gouvernement au terme du Comité interministériel à l'aménagement et au développement du territoire du 14 septembre 2004. Elle lui rappelle que dans ce cadre un appel à projets afin d'identifier les projets structurants et de soutenir la constitution de coopérations a été lancée par le Gouvernement. Elle salue ce dispositif important pour l'attractivité de nos territoires visant à créer une stratégie industrielle par la mise en synergie des ressources et des compétences entre les différents acteurs d'une même branche : industriels, centres de recherche et organismes de formations. Elle souhaite parallèlement que dans le cadre de l'aménagement du territoire le Gouvernement réfléchisse à l'annonce d'un plan de développement des bassins d'emploi rayonnant autour des villes de 50 à 100 000 habitants lesquelles peuvent jouer un rôle de complémentarité avec ces pôles de compétitivité et renforcer un maillage de pôles économiques d'équilibre intrarégional. Elle souhaite connaître son intention en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60094

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2644